



CHARTRE DES BENEVOLES DE L'ASSOCIATION RESSOURCES en gestion de l'éco Tiers-Lieu Le GRENIER

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale.

La-le bénévole est donc celle.celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou du collectif dans une relation équilibrée contribuant à son épanouissement personnel.

A ce titre, le bénévolat chez Ressources est un don de temps et de compétences librement consenti, gratuit et sans lien de subordination; c'est le choix de partager ses savoirs, savoir-être et savoir-faire au profit de l'association et de la·du bénévole.

DANS LE CADRE DE VOTRE ENGAGEMENT BÉNÉVOLE,



VOUS POURREZ :

- > **participer** aux actions menées par l'association selon vos envies, motivations et compétences et les besoins du moment pour le collectif : café, animations, projets, ...
- > nous inonder de votre **enthousiasme** et votre **bienveillance** ;
- > faire usage de vos multiples savoir-faire et savoir-être pour **vous rendre utile** ;
- > dévoiler votre **créativité** et votre **esprit d'initiative** en étant force de propositions ;
- > développer votre **épanouissement personnel** ;

... ET NOUS VOUS Y ENCOURAGERONS !



NOUS COMPTERONS SUR VOUS POUR :

- > contribuer à la réalisation de nos **objectifs** tout en respectant **la philosophie, l'esprit et l'éthique** de l'association ;
- > être **présent.e** un maximum lors des temps d'échange proposés ;
- > faire preuve d'un **esprit solidaire** et **collaborer** avec tous les intervenants ;
- > vous acquitter de la **cotisation annuelle** à l'association qui est obligatoire ;
- > appliquer toujours une **obligation de réserve** concernant toutes données privées au sujet des personnes ou de Ressources ;
- > **respecter les personnes**, en évitant toute forme de discrimination et de jugement (bénévoles, salarié·e·s, stagiaires, partenaires, usagers) ;
- > respecter le **règlement intérieur** de l'association et les **consignes organisationnelles** des différentes actions (café, co-travail, animations) ;
- > respecter **les protocoles** et les **règles d'hygiène et de sécurité** spécifiques aux activités de Ressources.



RESSOURCES S'ENGAGE À :

- > vous accueillir et à vous considérer comme **un·e acteur·rice responsable** à part entière ;
- > vous associer à **la vie de Ressources** :
 - en vous présentant les personnes de l'association, ses activités, ses valeurs lors d'une réunion de bienvenue ;
 - en vous informant du fonctionnement de l'association pour permettre le bon déroulement de vos missions ;
 - en vous permettant la participation à la vie démocratique, en vous donnant droit de vote, lors de l'Assemblée Générale ;
 - en vous conviant à des temps de rencontres, d'informations et d'échanges entre les membres de l'association ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle ;
 - en facilitant **vos projets et envies** liées aux objectifs de l'association.
- > vous proposer **une activité qui vous convienne** en fonction de vos compétences et de vos disponibilités ;
- > prendre une **assurance** pour vous couvrir dans les activités bénévoles
- > rechercher, avec vous, les **conditions matérielles et humaines** nécessaires pour réaliser les actions envisagées.

Des **plannings** de présence au café et aux différentes activités seront mis en place sur lesquels les bénévoles seront invités à s'inscrire. Un binôme de référents est mis en place. Il est le lien privilégié des bénévoles. C'est lui qui, en fonction des besoins de l'association et des souhaits du·de la bénévole, établit la répartition des tâches. En cas de désistement, la·le bénévole s'engage à informer les référents dans les meilleurs délais.

La·le bénévole reste libre de suspendre son activité à tout moment. Elle·Il doit alors en informer l'association.

En cas de non-respect de la présente charte par le·la bénévole, l'association se réserve le droit d'interrompre, à tout moment, l'activité du·de la bénévole. Elle s'engage à lui en expliquer les raisons.

Cette charte complète les statuts et le Règlement Intérieur et pourra être modifiée après un vote de l'assemblée collégiale. Elle est signée conjointement par chaque bénévole et un représentant de l'association.

Fait à Castanet, le

Nom et prénom de la·du bénévole

Pour l'association *Ressources*

Signature :

Signature :